



Régie de l'énergie du Canada
Avis de demande et de période de commentaires Cedar 1 LNG Export
Ltd.
Demande de licence d'exportation de gaz naturel liquéfié

Le 16 avril 2025, Cedar 1 LNG Export Ltd. (« Cedar 1 » ou « demandeur ») a présenté une demande à la Régie de l'énergie du Canada, aux termes de l'article 344 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (« LRCE »), en vue d'obtenir une licence pour exporter jusqu'à 8 550 000 000 mètres cubes de gaz naturel liquéfié (« GNL ») par année pendant 40 ans. Cedar 1 a demandé l'autorisation d'exporter du GNL à partir d'un terminal d'exportation maritime dans le chenal marin de Douglas, à proximité de Kitimat, en Colombie-Britannique, au Canada.

Le demandeur doit déposer et conserver en dossier aux fins d'examen par le public du 24 juillet au 22 août 2025, pendant les heures d'ouverture normales, des exemplaires de la demande, dans les locaux du cabinet Bennett Jones LLP à l'adresse suivante: 855 - 2 Street SW, Bankers Hall Est, bureau 4500, Calgary (Alberta), et en fournir un exemplaire à quiconque en fait la demande. Il est aussi possible de consulter la demande, sur rendez-vous pendant les heures normales d'ouverture, à la bibliothèque de la Régie [517 Tenth Avenue SW, 2^e étage, Calgary (Alberta)]. Pour prendre rendez-vous, composez le 1-800-899-1265. La demande est également accessible au public sur le site Web de la Régie à l'adresse <https://apps.cer-rec.gc.ca/REGDOCS/Item/Filing/C34172>.

La Commission de la Régie de l'énergie du Canada demande aux personnes susceptibles d'être touchées de lui faire part de leurs commentaires pertinents selon les critères énoncés à l'article 345 de la LRCE, qui se lit comme suit :

La Commission ne délivre une licence d'exportation de pétrole ou de gaz que si elle est convaincue que la quantité de pétrole ou de gaz à exporter ne dépasse pas l'excédent de la production par rapport aux besoins normalement prévisibles du Canada, compte tenu des perspectives liées aux découvertes de pétrole ou de gaz au Canada.

Les personnes susceptibles d'être touchées sont priées de consulter les ressources en ligne suivantes :

- *Guide de dépôt* de la Régie, [rubrique Q](#)¹;
- [Directives provisoires concernant les demandes d'exportation de pétrole et de gaz et les demandes d'importation de gaz en vertu de la partie VI de la Loi sur l'Office national de l'énergie](#)², datées du 11 juillet 2012;
- Foire aux questions sur les licences d'exportation de pétrole et de gaz qui se trouve sur [le site Web de la Régie](#)³.

Les personnes touchées doivent soumettre leurs commentaires en ligne à la Régie, au moyen de l'[outil de dépôt électronique](#)⁴, qui comprend des instructions détaillées, et en envoyer une copie à Cedar 1 aux adresses indiquées ci-dessous d'ici le 22 août 2025 ou dans les 30 jours suivant la publication de l'avis, selon la date la plus tardive. Si vous n'êtes pas en mesure de déposer un document en ligne au moyen de l'outil de dépôt électronique, vous pouvez l'envoyer par courriel ou par la poste à l'adresse ci-dessous.

Sean Assié
Bennett Jones LLP
Bankers Hall Est, bureau 4500
855 2 Street SW
Calgary (Alberta) T2P 4K7
assies@bennettjones.com
Téléphone : 403-298-3100

Ramona Sladic
Secrétaire de la Commission
210, 517 Tenth Avenue SW
Calgary (Alberta) T2R 0A8
secretaire@rec-cer.gc.ca
Téléphone : 403-292-4800

Cedar 1 doit déposer toute réplique éventuelle aux commentaires des personnes touchées par la demande devant la Régie et la signifier à l'auteur des commentaires au plus tard le 4 septembre 2025 ou 41 jours après la date limite de publication de l'avis, selon la date la plus tardive.

Pour un complément d'information sur le présent avis, veuillez écrire à : DLInquiries-Exports-Hydrocarbons@cer-rec.gc.ca.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

La secrétaire de la Commission,

Signé par

Ramona Sladic

¹ <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/deposer-demande-documents/guides-depot/guide-depot/guide-depot-rubrique-g-autorisations-exporter-art-344-347-lrce-reglements-afferents.html>

² <http://www.cer-rec.gc.ca/fr/regie/lois-reglements/loi-regie-canadienne-lenergie-reglements-notes-dorientation-documents-connexes/exportations-importations/ntrmmrmdm-fra.pdf>

³ <https://www.cer-rec.gc.ca/fr/demandes-audiences/voir-demandes-projets/demandes-licences-exportation-importation/faq-licences-exportation-petrole-gaz.html>

⁴ <https://apps.cer-rec.gc.ca/efile/ElectronicDocumentSubmission.aspx?GoCTemplateCulture=fr-CA>